



Bornage avec des pierres

Par **nat44**, le **03/11/2016** à **17:02**

Bonjour, rnnotre très cher voisin a mis comme séparation entre notre entrée d'habitation (un chemin) et son terrain (une pelouse) des pierres dispersées en bordure. rnEn fait ces pierres ont occasionnés de nombreux accident car elles sont basses et non visible en voiture. rnNous avons été voir ce voisin pour lui expliquer que de nombreux propriétaires de véhicules venaient se plaindre auprès de nous de la dangerosité de ces grosses pierres mais il s'en moque et refuse de les retirer. rnY a t-il une hauteur minimale pour ce type de "bornage"? rnLa mairie n'a pas su nous répondre pour le moment ... rnMerci pour vos réponses et éventuellement référence ...

Par **Lag0**, le **03/11/2016** à **17:28**

Bonjour,rnSi ces pierres sont sur son terrain, il fait ce qu'il veut. Les voitures qui viennent chez vous n'ont pas à empiéter sur son terrain et donc ne devraient pas rencontrer les pierres.